J'ai déposé un dossier pour devenir locataire de 3F : comment saurai-je si un logement social m'est attribué ?

Quand un **logement** correspondant à vos besoins sera disponible dans notre **parc immobilier locatif social**, votre dossier sera soumis à une commission d'attribution des HLM de 3F.

Nous vous informerons par courrier de la décision de la commission.

En attendant, vous souhaitez savoir où en est le traitement de votre demande?

N'hésitez pas à contacter notre <u>service clientèle</u> ou l'équipe de 3F dans la <u>région</u> où vous souhaitez vous installer.